

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

NOUVELLES CONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS ET  
AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES DE BÂTIMENTS ET  
D'ÉQUIPEMENTS D'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET  
TECHNIQUES – DESCRIPTION DES PROJETS

**1.** La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de construction, de reconstruction, de démolition, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments et équipements municipaux relevant de la compétence d'agglomération. Il peut également s'agir de l'acquisition d'immeubles, de servitudes et de mobilier ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation des projets.

**2.** Les projets nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

**SECTION II**

LOCALISATION

**3.** Les travaux et les services décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans le cadre de projets sur divers bâtiments localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence d'agglomération.

**SECTION III**

**ESTIMATION DU COÛT**

**4.** Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à **469 000 \$**.

**TOTAL : 469 000 \$**

Annexe préparée le 4 novembre 2009 par :

---

Mario Gagnon, architecte  
Service de la gestion des immeubles